

Demande en vue de l'enregistrement d'un partenariat (déposée conformément à l'art. 75b OEC)

Les partenaires peuvent présenter la demande en utilisant la même formule ou une formule séparée.
La procédure est exécutée à choix par l'office de l'état civil du domicile de l'un ou l'autre des partenaires.

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon indication ¹)
Etat civil actuel		
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel	
Nom de famille après l'enregistrement du partenariat	Domicile après l'enregistrement du partenariat	

et

Nom de famille	Nom de célibataire	
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Religion (chiffre, selon indication ¹)
Etat civil actuel		
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)	
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)	
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel	
Nom de famille après l'enregistrement du partenariat	Domicile après l'enregistrement du partenariat	

1) prière d'indiquer ci-dessus le chiffre correspondant (à but statistique)

1 protestante – 2 catholique romaine – 3 catholique chrétienne – 4 autre religion chrétienne – 5 israélite – 6 islamique – 7 autre religion – 8 sans confession – 9 indication inconnue

Nous nous engageons à produire tous les documents nécessaires.

L'enregistrement du partenariat aura probablement lieu au domicile du partenaire / de la partenaire

à : _____

ou dans un autre office de l'état civil : _____

Lieu et date	Lieu et date
Signature du / de la partenaire	Signature du / de la partenaire

Remarque

Sur demande, l'office de l'état civil renseigne au sujet des documents qui doivent être présentés. Les documents supplémentaires sont réservés. Les documents qui ne sont pas dans une langue officielle suisse, seront, en règle générale traduits. Pour les démarches administratives chaque personne se présente personnellement.

Documents nécessaires

Pour Suisse et Suisse

- un certificat relatif à leur domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

*Pour étrangère et étranger **

- un certificat relatif à leur domicile actuel
- acte de naissance avec filiation des parents
(Le document ne doit pas dater de plus de 6 mois)
- certificat de célibat / d'état civil (avec mention : dissolution de mariage/partenariat, veuvage ...)
(Le document ne doit pas dater de plus de 6 mois)
- jugement de divorce ou acte de décès pour la dissolution de mariage/partenariat enregistré
- titre de séjour / carte pour étrangers valable
- passeport ou carte d'identité valable

* Si les données des personnes concernées sont disponibles dans le système informatique INFOSTAR, l'acquisition de certains documents est superflue. Pour des informations complémentaires, veuillez contacter l'office de l'état civil.